

E 4116

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 novembre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 26 novembre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC40/2008 - Section III -
Commission - du budget général pour 2008 (DNO).**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 novembre 2008 (07.11)
(OR. en)**

15191/08

FIN 441

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 6 novembre 2008
Destinataire: Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits DEC40/2008 - Section III - Commission -
Budget général - Exercice 2008 (DO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC40/2008.

p.j.: DEC40/2008



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2008/D/59006

BRUXELLES, LE 04/11/2008

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2008
SECTION III - COMMISSION TITRE 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC40/2008**

DÉPENSES OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1704 Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire

POSTE - 17 04 01 01 Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur - Nouvelles actions

CE	- 709 000
CP	- 709 000

POSTE - 17 04 02 01 Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique - Nouvelles actions

CE	- 434 000
CP	- 434 000

POSTE - 17 04 04 01 Interventions phytosanitaires - Nouvelles actions

CE	- 1 447 000
CP	- 1 447 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1703 Santé publique

ARTICLE - 17 03 02 Fonds communautaire du tabac - Paiements directs par l'Union européenne

CND	2 590 000
-----	-----------

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

17 03 02 - Fonds communautaire du tabac - Paiements directs par l'Union européenne

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2008

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 250 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 250 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	14 250 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	16 840 000
7. Renforcement proposé	2 590 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,18%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2008	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

1 – Les montants inscrits sur cette ligne résultent de la retenue effectuée sur le Fonds communautaire du tabac (ligne 05 02 11 05);

2 – Un calcul actualisé conduit à un montant supérieur à celui retenu lors de l'établissement de l'APB 2008;

3 – Ces crédits additionnels seront utilisés de la façon suivante:

- D'une part, le rapport d'audit sur la Campagne Tabac 2005 -2008 (commandé en 2008 par les services de la Commission à la société Accenture) a confirmé la nécessité de maintenir une pression médiatique forte en télévision afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés (la télévision représente à peu près 50 % du budget). Les recommandations de l'audit ont été intégrées dans l'appel d'offres pour la campagne 2009 -2010;
- D'autre part, les prix des marchés publicitaires ont augmenté, surtout dans les nouveaux États membres (par ailleurs les plus réceptifs à ce type d'action);
- Enfin, les évaluations réalisées par l'organisme indépendant IPSOS dans les 27 États membres ont démontré l'utilité de cette campagne, clairement identifiée comme émanant de l'Union européenne;

4 – Le renforcement de cette ligne va dans la direction des dernières décisions prises par le Conseil et le Parlement sur la continuation et l'augmentation des fonds prélevés sur le Fonds du tabac pour les actions de santé publique.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

17 04 01 01 - Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur - Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	192 000 000	165 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-6 417 849	-6 417 849
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+ 1B+2)	185 582 151	158 582 151
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	184 872 857	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	709 294	158 582 151
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	294	157 873 151
7. Prélèvement proposé	709 000	709 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,37%	0,43%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	1 497 614	893 923
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2008	0	893 923
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Après réception et analyse des programmes d'éradication des États membres, il est apparu que tous les crédits d'engagement ne seront pas utilisés.

En ce qui concerne les paiements, ils se rapportent au programme de 2007 et, après réception des justifications de dépenses des États membres, il est apparu que tous les crédits de paiement ne seront pas utilisés.

II.B

a) Intitulé de la ligne

17 04 02 01 - Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique - Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	17 000 000	13 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	17 000 000	13 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	9 544 434	3 124 880
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	7 455 566	9 875 120
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	7 021 566	9 441 120
7. Prélèvement proposé	434 000	434 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,55%	3,34%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2008	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les achats d'antigènes de la fièvre aphteuse et de vaccins contre l'influenza aviaire n'auront pas lieu comme prévu cette année étant donné qu'il n'y a eu aucun besoin immédiat en 2008. La Commission propose d'utiliser les crédits disponibles pour un montant de 434 000 EUR pour soutenir la campagne d'information du Fonds du tabac sur les risques liés à la consommation de tabac, pour une utilisation en 2008.

II.C

a) Intitulé de la ligne

17 04 04 01 - Interventions phytosanitaires - Nouvelles actions

b) Données chiffrées à la date du 22/10/2008

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 000 000	2 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	6 417 849	6 417 849
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	8 417 849	8 417 849
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	4 864 877	5 256 072
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	3 552 972	3 161 777
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 105 972	1 714 777
7. Prélèvement proposé	1 447 000	1 447 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	72,35%	72,35%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2008	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En vue de pouvoir faire face aux obligations de la Commission dans le cadre du projet «NEMATODE» au Portugal, la ligne avait été renforcée suite à la décision 2008/327/CE de la Commission pour un montant de 6,4 millions d'euros, montant restant dû sur le montant réclamé à l'origine par les autorités portugaises.

Toutefois, suite à l'audit sur le projet, seuls 4,9 millions d'euros ont été reconnus comme étant éligibles et ont été versés au Portugal. Il apparaît dès lors une sous-exécution d'environ 1,5 million d'euros sur cette ligne budgétaire, que la Commission propose d'utiliser pour la campagne d'information sur les risques liés à la consommation de tabac.